



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 42786

Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les travaux effectués par la commission de récolement des dépôts d'oeuvres d'art, dans son ministère. En effet, cette commission, initiée en 1996, vient de déposer un bilan qui laisse apparaître un nombre de disparition d'oeuvres d'art d'environ 13 %. Il souhaite donc connaître les mesures qui vont être mises en place dans son ministère, pour tenter de réparer ce préjudice culturel.

Texte de la réponse

En 2005, la commission de récolement a procédé au rapprochement entre les fiches de dépôt d'oeuvres d'art et le contrôle physique des biens sur les différents sites du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville situés 127, rue de Grenelle, 55, rue Saint-Dominique et 101, rue de Grenelle (occupé jusqu'en 2006 par le ministère). Le récolement a permis d'identifier des écarts entre les fiches de dépôt et l'inventaire réalisé sur place. Afin de compenser les manques constatés, la commission a préconisé : le versement de titres de perception en vue d'indemniser le préjudice culturel : 35 000 euros pour le mobilier national et 8 000 euros pour la Manufacture de Sèvres ; le dépôt de plaintes pour les oeuvres considérées comme particulièrement importantes. Tirant les conséquences de ce récolement, le ministère, dans le cadre de son nouveau marché de gardiennage, a introduit d'une part, le contrôle des biens de valeur présents sur les sites et, d'autre part, le rapprochement annuel entre l'inventaire des biens déposés et le contrôle sur site. Par ailleurs, s'agissant des biens relevant du patrimoine historique, le ministère a mis en place une politique de restauration des mobiliers un budget annuel (80 000 euros en 2008, 50 000 euros en 2009) est dédié à ces prestations afin de préserver la valeur de ce patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42786

Rubrique : État

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2009, page 1747

Réponse publiée le : 2 février 2010, page 1200